



# Lettre du tri n°3

**Madame, Mademoiselle, Monsieur,**

Après 18 mois de collecte sélective, la colonne des emballages (jaune) est la colonne qui enregistre encore de nombreuses erreurs de tri. La lettre du tri n°2 avait pour but de vous aider à mieux trier les plastiques. Avec cette nouvelle lettre, nous souhaitons vous sensibiliser au tri **des emballages en papier et en carton, ainsi que des briques alimentaires.**

Les fêtes de fin d'année approchent. En cette période, bon nombre de cartons et de papiers cadeaux vont envahir nos poubelles. C'est l'occasion pour nous de vous rappeler que ces emballages sont issus du recyclage, et peuvent encore être recyclés... Penser à les déposer dans les colonnes jaunes.

Nous souhaitons que ces lettres d'information contribuent à un meilleur tri, quantitativement et qualitativement. Nous vous remercions de votre implication dans la préservation de notre environnement. **Bon tri et bonnes fêtes de fin d'année.**

Pour les élus des 2 Communautés de Communes  
du Pays de Serre-Ponçon et de Tallard-Barillonnette  
**Les Présidents, Gilbert BAYLE et Rémi COSTORIER.**

**N'oubliez  
PAS !**



*Le papier  
cadeau est un  
emballage, il  
est à déposer  
dans la  
colonne  
jaune et non  
pas dans la  
colonne bleue  
avec les  
journaux  
magazines.*

## Les emballages en papiers et cartons

**Les emballages en papiers et cartons sont constitués de fibres de cellulose. Ils peuvent être recyclés jusqu'à 10 fois.**

*Recycler 1 tonne d'emballages en papier-carton, c'est : 1,3 tonnes de bois économisées, la consommation énergétique d'1 habitant en 10 mois économisée et la consommation d'eau d'1 habitant sur 5 mois économisée.*

*Sur nos 2 territoires, les résultats de collecte de ces emballages sont de 11,4 tonnes pour Tallard-Barillonnette et de 66 tonnes pour le Pays de Serre-Ponçon (juillet 2003 à juillet 2004)*



**Tous les papiers/cartons d'emballages -sauf les emballages salis- sont à recycler :**

Cartons épais d'emballages, cartonnets, sur-emballages, cartons entourant des lots de produits, sacs en papier, sachets vides de farine ou sucre, papier entourant le pain, papiers cadeaux.

**Il est recommandé d'aplatir tous les cartons ou de découper les plus gros avant de les déposer dans les colonnes jaunes...**

Les emballages en papiers-cartons sont séparés manuellement des autres emballages au centre de tri, puis dirigés vers des **papeteries**. Là, ils sont mélangés avec de l'eau, transformés en pâte à papier. Cette opération permet d'importantes économies d'énergies par rapport à une fabrication utilisant du bois brut. Par égouttage et séchage, la pâte obtenue sert à fabriquer de nouveaux cartons d'emballages.





# Les briques alimentaires.

Les briques alimentaires sont constituées de plusieurs matériaux : le carton (fibres de cellulose) en majorité et également du plastique et de l'aluminium.

Recycler 1 tonne de déchets d'emballages en briques alimentaires, c'est : **tonnes de bois** économisées, la consommation énergétique **d'1 habitant en un an** économisée et la consommation d'eau **d'1 habitant en 2 mois** économisée.

Sur nos 2 territoires, les résultats de collecte de ces emballages sont de 3,1 tonnes pour Tallard-Barcelonnette et de 1,36 tonnes pour le Pays de Serre-Ponçon (juillet 2003 et juillet 2004)



## Toutes les briques sont à recycler !

Quelles que soient leur taille et la nature des aliments qu'elles contiennent (lait, soupe, jus de fruits, compotes, sauces, légumes...), les briques sont toutes à recycler. Il suffit de bien les égoutter et de les aplatir si possible. Il n'est pas nécessaire d'enlever les bords verseurs ou les bouchons en plastique.

Après passage par le centre de tri, les briques alimentaires sont envoyées dans une usine spécialisée. Un traitement industriel, appelé le pulpage, permet de séparer les fibres de cellulose, de l'aluminium et du plastique.

**Les fibres de cellulose sont ensuite recyclées en papier** : papier essuie-tout, papier toilette, nappes en papier, papier cadeau... L'aluminium et le plastique (en faibles quantités) sont également valorisés.



©B.Martinez / photothèque Eco-Emballages

## Les questions que l'on se pose ?

### - Faut-il laver les emballages avant de les jeter ?

è *Non, il suffit de bien les vider !*

Trier ne signifie pas nettoyer mais juste débarrasser au maximum les emballages de leur contenu. Ils ne doivent pas salir les autres emballages. Il suffit de bien vider ces emballages pour pouvoir les recycler. Il est inutile de les rincer et de les laver. Cette manipulation consomme de l'eau...qu'il faut ensuite traiter.

### - Que font les entreprises pour réduire les emballages ?

è *Les industriels agissent pour diminuer le poids des emballages. Depuis quelques années, c'est leur recyclabilité qui est un axe de progrès important.*

Les progrès de la recherche et développement ont permis d'alléger le poids de la majorité des emballages. Entre 1994 et 1997, la « réduction à la source » a permis de stabiliser les tonnages de la plupart des matériaux utilisés alors que les unités d'emballages ont progressé de 8%.

Par exemple : les briques alimentaires se sont allégées de 24 % de leur poids en 10 ans, les boîtes de conserve en acier ont perdu 37%, les bouteilles plastiques 28%...

La démarche complémentaire est l'éco-conception des emballages. Elle vise à réduire les impacts environnementaux des emballages sur l'ensemble des étapes de leur cycle de vie : conception, fabrication, conditionnement, remplissage, livraison, distribution, utilisation, valorisation en fin de vie.

